L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 5 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

NOUVEAU PLAN D'AGENT FISCAL.

Le *Madisonian* de Washington vient de publier, sous la signature d'un *membre du 27e. Congrès*, un nouveau plan d'institution financière nationale.

Il s'agirait d'établir des agences gouvernementales de dépôt sur tous les principaux points commerciaux de l'Union, composées de trois individus, un receveur, un caissier, un payeur. Le gouvernement ferait préparer une suffisante quantité de certificats de dépôt ou billets de trésorerie de vingt piastres et au dessus pour servir de circulation au peuple. Ces certificats de dépôt ou billets de trésorerie seraient payables à présentation en espèces au bureau où le dépôt aurait été fait et recouvrables partout, dans l'Union, en paiement des sommes dues au gouvernement.

L'auteur de ce projet pense qu'il serait "exempt de toutes objections constitutionnelles" puisque ce ne serait ni une banque d'escompte, ni une banque de change, ni même une corporation; mais seulement un agent fiscal pour le gouvernement et un agent de circulation pour le peuple, et que cet agent serait puissant pour le bien, impuissant pour le mal.

Malheureusement ce n'est qu'une utopie. "Il est évident, dit l'éditeur du Charleston Patriot réputé comme on sait par l'étendue de ses connaissances financières, il est évident que ce plan a été imaginé par quelqu'un qui n'est nullement familier avec les opérations du commerce et des finances."

Une institution de ce genre pourrait à la rigueur servir d'agent fiscal au gouvernement, à peu près comme le bill des sous-trésoreries, c'est à dire qu'il serait un agent fiscal très onéreux, très peu sûr et qui placerait les deniers publics sous le contrôle direct et immédiat du Président.

Mais elle serait absolument impuissante pour donner au pays une bonne circulation, ce qui revient à dire qu'elle serait parfaitement inutile, puisqu'elle serait incapable d'atteindre le but de sa création.

Quelques observations suffiront pour prouver que ce plan d'un *membre du Congrès* n'est qu'un rêve, une utopie d'enfant.

L'institution reposerait uniquement sur les dépôts qui pourraient lui être faits. De sorte que si elle ne recevait pas de dépôts elle n'aurait d'autres moyens de fonds à offrir que ceux du gouvernement. Et comme toute sa circulation serait basée sur des dépôts, il suffira de prouver qu'elle n'aurait que peu ou point de dépôts pour prouver qu'elle ne saurait avoir que peu ou point de circulation.

Quel avantage offrirait-elle aux dépositaires pour obtenir la préférence sur les banques locales? Aucun. Sa solvabilité ne serait pas plus grande puisqu'elle n'aurait aucun capital; elle ne pourrait point payer d'intérêts sur les dépôts puisqu'elle n'aurait aucun moyen de les utiliser. Pourquoi donc obtiendrait-elle de préférence les dépôts des individus?

Lorsqu'il s'agira de faire des remises sur un point de l'Union, sera-t-il plus avantageux de prendre des certificats de dépôt que des traites? Certainement non, puisque ces certificats ne seront point payables à présentation autre part que dans le lieu où ils auront été émis et que ce ne sera après tout que du papier négociable.

Elle obtiendrait si peu la préférence qu'à avantage égal on s'adressera toujours aux banques ordinaires avec lesquelles on est en relation constante d'affaires. Et cela doit être. Les banques reçoivent non seulement les dépôts de toute nature, mais elles se chargent gratuitement du recouvrement des effets à recevoir, escomptent le papier, achètent et vendent des traites, elles rendent enfin une foule de services au commerce; et l'on veut qu'on donne la préférence, à avantage égal, à une institution boiteuse et exclusive! C'est par trop absurde.

En somme, comme agent fiscal du gouvernement, le plan proposé avec tant de confiance par *un membre du Congrès* ne vaudrait guère mieux que le *Sub-Treasury Bill* et comme agent de circulation il ne vaudrait rien du tout.

Mais quel déplorable esprit de vertige s'est donc emparé depuis peu de quelques individus? Sommes-nous donc dans une monarchie absolue pour nous plier si servilement aux notions ultra-doctrinaires du pouvoir exécutif? Parce que M. Tyler ne veut pas entendre prononcer le nom de "Banque Nationale" faut-il s'efforcer de la langue qu'on ait cédé un instant à son caprice afin d'avoir la chose sous un nom quelconque, cela se conçoit, mais à présent que la position de chacun est bien dessinée, il serait oiseux de ne pas appeler les choses par leur nom et de repousser les leçons d'une expérience si chèrement achetée.

La *Madisonian* de Washington publie une lettre que Mr. Webster a adressée le 25 août aux sénateurs du Massachusetts dans laquelle il les engageait à renvoyer à la prochaine session l'adoption d'une corporation fiscale ou d'une banque quelconque. Cette lettre antérieure à la présentation au Président du bill de corporation fiscale, n'a, ce nous semble, que fort peu d'importance maintenant. Elle prouve seulement que M. Webster sent, tout aussi bien que M. Tyler, préoccupé de la lettre de M. Botts et qu'il aurait voulu éviter à l'exécutif l'ennui de prendre une décision immédiate. M. Webster paraît choqué de l'alternative un peu brutale où M. Botts semblait placer le président et semble voir dans ce dessein un motif pour les whigs de ne pas s'empresser immédiatement d'un bill pour la création d'un agent fiscal. C'est cela sans doute un ménagement fort agréable pour M. Tyler, mais était-ce donc la conviction d'une nombreuse majorité et les intérêts de toute la nation qui devaient céder le pas aux petites susceptibilités d'un seul homme? Nous ne croyons pas que ce soit la pensée de M. Webster; mais c'est en vérité une conséquence bien prochaine de l'opinion qu'il exprime.

Notre correspondant de Washington nous annonce que M. Seth W. Nye a été nommé *Surveyor* de la Douane de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de M. Willis. L'opinion publique semble avoir commandé cette nomination.

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE.

Le nombre des inhumations rapportées par le Bureau de Santé pour les 48 heures qui ont expiré hier soir, est de 41, sur lesquelles 21 ont été occasionnées par la fièvre jaune.

Ces inhumations ont eu lieu dans les cimetières ci-après, comme suit:

Potter's Field,	27	dont 14	fièvre jaune,
Catholique,	6	0	do
St. Patrick,	3	3	do
Cypress Grove,	3	2	do
Protestant,	2	2	do
	41	21	

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	18	sur lesquelles	13	de fièvre jaune
Sorties	12	"	9	"
Décès	9	"	8	"
Patients à l'hôpital	331.			

INTERIEUR.

MASSACHUSETTS.—Les élections devant avoir lieu dans cet Etat aux premiers jours de novembre, et déjà l'on s'occupe du choix des candidats; les journaux des différentes couleurs en appellent au zèle et au patriotisme de ceux qui partagent leurs opinions.

MAINE.—Les retours d'élection donnent jusqu'à ce jour 45,673 voix à Fairfield, locofoco et 35,725 à Kent, whig.

VERMONT.—A l'exception de 48 villes, on a tous les retours du Vermont. Payne, candidat whig, a 19152 voix, Smilie, locofoco, 15477 et Holcombe, abolitioniste, 2750. Le Sénat se compose jusqu'à présent de 17 whigs et de 10 locofocos; la Chambre de 132 whigs et de 83 démocrates.

LORD SYDENHAM. La nouvelle de la mort de lord Sydenham s'est confirmée. Cette mort a eu lieu le jour même où devait être prorogé le parlement canadien. Les journaux canadiens, même ceux qui ont fait de l'opposition durant la vie de l'ex gouverneur, s'accordent à lui payer un tribut d'éloges.

NEW YORK.—La barque Florida, partie de Canton, le 17 mai, est venue échouer le 21 septembre sur les côtes du New-Jersey, un peu au-dessous du petit Egg Harbour. La cargaison a été entièrement perdue. Elle appartenait à M. Hathaways de New Bedford et était consignée à MM. Grinnell, Minturn & co. de New York. Sa cargaison qui se compose de thés, de soies &c. était assurée pour la plus grande partie en Chine; le reste était couvert par les assurances de New-York.

PHILADELPHIE.—Mlle Fanny Elssler a donné le 21 courant dans cette ville une représentation qui a été un de ses plus beaux triomphes. Après la représentation, la charmante danseuse a offert aux musiciens du théâtre une collation fort belle et présenté au chef d'orchestre comme marque de gratitude, une belle coupe en argent.

EXTERIEUR.

CHINE.

Une dépêche télégraphique insérée dans les derniers journaux français et publiée par nous avec les dernières nouvelles d'Europe, contenait ce qui suit:

"En Chine, à la date du 20 mai, tout était dans le même état; l'empereur était toujours décidé à résister, et il avait ordonné une nombreuse [illegible], qui seront commandées par son frère en personne."

La barque *Florida* qui a quitté Canton le 17 mai et Macao le 19, a apporté à New-York des renseignements qui ne sont pas tout-à-fait d'accord avec celui que nous reproduisons. En effet ils sembleraient annoncer que le repaire des hostilités a eu lieu; mais ce n'est là qu'une supposition sans grand fondement; car elle s'appuie seulement sur quelques troubles qui auraient éclaté à Canton. La seule notice dont on doive peut-être tenir compte au milieu d'assez longues correspondances, qui seraient sans intérêt pour nos lecteurs, c'est que les Anglais sont en mesure de bombarder Canton, en cas de rupture.

VARIÉTÉS.

LA PENSION DE MM. LES CAPITAINES.

(Extrait de l'*Hotel des Invalides.*)

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

III.

Campés dans la plaine de Messerghien, continua Saint-Gaudens, point militaire éloigné d'Oran de quatre lieues environ, les spahis dont je faisais partie n'étaient pas encore bien installés dans cette position. Les escadrons de guerre étaient au camp tandis que l'état-major habitait la ville. Chaque jour de prêt, les maréchaux-de-logis chefs de quatre escadrons détachés étaient obligés de se rendre à Oran, pour y recevoir la solde des mains du capitaine-trésorier, et de revenir ensuite pour payer la troupe.

Bien que nous fussions en pleine paix, et que les communications du camp à la ville fussent aussi sûres qu'on pouvait le désirer, le colonel avait donné l'ordre que les quatre maréchaux-de-logis chefs partissent ensemble, pour éviter aux nombreux Arabes, que l'on rencontrait à tout moment sur les routes, la tentation de nous enlever le pain du régiment.

Cette mesure était sage, car, toujours escortés par nos ordonnances, nous n'avions aucun danger à courir; huit hommes bien armés et bien montés présentaient assurément une force suffisante pour tenir en respect les maraudeurs que le hasard pouvait amener sur nos pas; mais par une circonstance indépendante de ma volonté, il arriva qu'un jour de prêt, je ne pus partir avec mes camarades: l'arrivée à Oran d'un ancien condisciple, comme moi enrôlé volontairement sous les drapeaux et venu en Afrique pour fuir la monotonie de la vie de garnison, m'avait retenu en ville plus tard que de coutume.

Il y avait longtemps que nous ne nous étions vus. C'était pour moi un devoir de traiter cet ami, car on ne cause jamais si bien de son pays que le verre à la main. Je tenais à lui prouver que quoique dans un pays sauvage, on pouvait s'y procurer toutes les douceurs de la vie. J'avais commandé, en son honneur, un dîner chez le plus fameux traiteur d'Oran. Les vins n'avaient point été épargnés, le champagne surtout, aussi nos têtes s'étaient-elles un peu échauffées à force de nous porter de mutuelles santés en souvenir de la France. Quelque pénible que fût pour moi le moment de la séparation, j'avais cependant conservé assez de raison pour ne pas perdre de vue mon devoir, et nous nous séparâmes en nous disant: "A bientôt!" Et sautant sur mon cheval, que mon spahis tenait en main, à la porte de l'hôtel, je partis au galop pour le camp de Messerghien, non sans faire crier après moi maint individu, que ma course précipitée dans la principale rue d'Oran, qui ne ressemble guère aux rues de la capitale, avait failli renverser. Jusqu'à ce que nous eussions atteint le blokaus du ravin, dernière limite de la place, je ne cessai de tourmenter mon pauvre cheval, qui, docile à l'éperon, semblait avoir des ailes, il fallut nous arrêter au *qui vive!* de la sentinelle placée en vedette; mais bientôt nous reprîmes notre course en faisant des temps d'arrêt pour laisser souffler nos montures. Le grand air, la rapidité du voyage, m'avaient un peu calmé. Arrivé sur un mamelon qui domine la plaine du côté du figuier, dans la direction du lac Sebgha, je mis mon cheval au pas, et mon spahis, qui avait ma pipe appendue à l'arçon de sa selle, me la présenta toute chargée.

Ce soldat, qui me servait d'ordonnance depuis mon arrivée au corps, était bien l'être le plus bourru que je connusse; il m'était sincèrement attaché, mais plus intimement encore à mon cheval; aussi lui avais-je laissé prendre un ton de familiarité que ne comportait pas toujours la discipline militaire, mais qu'il avait au moins le bon esprit de n'employer qu'en dehors du service.

— Major, vous avez mis Maleck dans un bel état, dit-il, en caressant de la main l'encolure blanche d'écume de mon cheval, cheval de pure race arabe. Il lui faudra ce soir un fameux coup d'étrille!.... mais vous vous en moquez pas mal, vous!.... c'est à moi la peine.... Ne serai-je donc jamais brigadier pour cesser une bonne fois le maniement de la brosse et du bouchon de paille.

— Allons, grognon, fais-moi grâce de tes sermons et de tes souhaits: tu sais bien que cela ne me regarde pas.

Et pour couper court à cette conversation, dont le début me promettait une avalanche d'exclamations plus grondeuses les unes que les autres, je lui offris un morceau d'amadou allumé pour placer sur la pipe veuve de son tuyau qu'il portait en permanence à sa bouche. Ce geste fut compris, mon spahis alluma sa pipe, et, tout entier au bonheur d'aspirer la fumée rare de son brûle-gueule, il me laissa tranquille en disant:

— Merci, major.

Nous marchions déjà depuis quelque temps de compagnie, fumant tous deux et ne disant mot, lorsqu'à quelques pas devant moi j'aperçus cinq Arabes groupés en cercle près du chemin. Leurs chevaux, débridés, étaient entravés non loin d'eux, mangeant quelques brins d'herbes semés çà et là, que le soleil n'avait point entièrement brûlés.

A leurs burnous blancs, à leurs thumars [1] de maroquin jaune, je jugeai que ce devaient être des chefs. Je connaissais parfaitement tous les scheiks appartenant aux tribus alliées des Douairs et des Smelahs. Ceux-là me parurent étrangers, et je pensai avec raison que c'étaient des Beni-Amers, qui, au retour du marché, avaient fait une halte de quelques heures pour attendre leurs serviteurs qui sans doute venaient derrière nous, conduisant les bêtes de somme.

En passant près d'eux, je saisis quelques unes des paroles qu'ils échangèrent à notre vue. La phrase qui parvint distincte à mon oreille me donna la mesure de leurs dispositions peu bienveillantes à l'égard des Roumis en général. *Roumi ben menlouk, [illegible]* Il me serait difficile de donner la traduction littérale de ces mots; vos oreilles, Messieurs, auraient trop à en souffrir.

— Au trot! criai-je à mon spahis.

Ces gredins-là, fiers de leur nombre, nous injurient gratuitement. Il ne tarda pas de ne plus être à portée de leurs insolentes épithètes.

Gros [c'était le nom de mon spahis] me répondit par un juron énergique que l'on pourrait traduire ainsi:

— Ah! s'ils n'étaient pas cinq, comme je leur renfoncerais les paroles dans le ventre!

Puis nous repartîmes rapidement.

Déjà nous avions fait un quart de lieue, lorsque le bruit précipité du galop de plusieurs chevaux arriva jusqu'à nous. Je me retournai aussitôt, et je vis les Beni-Amers qui couraient sur nous, le fusil haut et le burnous relevé.

— Attention, Gros! nous allons avoir du nouveau, dis-je encore à mon soldat.

Arrêtant en même temps nos chevaux, nous les attendîmes de pied ferme, laissant la route libre, dans le cas où nos prévisions se fussent trouvées fausses.

Cette attitude en imposa sans doute aux Arabes, car, arrivés à notre hauteur, ils prirent le pas, comme s'ils eussent voulu faire route avec nous.

Je recommandai à mon spahis de rester en arrière pour surveiller les mouvemens; et, comme de mon côté, je pris la gauche du chemin, me laissant dépasser par deux d'entre eux d'une demi-encolure, de cette manière j'avais l'œil sur mes nouveaux compagnons de route, et l'avantage de la droite me restait. Bientôt la conversation s'engagea. Celui qui paraissait le chef, à en juger par la propreté de son costume et la richesse de ses armes, m'adressa le premier la parole, en langue franque, circonstance fort heureuse pour moi, car vous verrez tout à l'heure que, certain de n'être pas compris, il se réservait le moyen de communiquer avec les siens, en arabe, et de compléter ainsi notre perte, sans que nous pussions deviner la manière dont ils s'y prendraient pour arriver à leur fin.

La langue franque, en usage en Afrique, est un composé d'espagnol, d'italien et d'arabe que tout le monde, après quelque temps de séjour dans le pays, comprend aisément; c'est ce qui établit des relations faciles avec quiconque fréquente les marchés.

— Tu es Français? me demanda-t-il.

— Oui.

— Et l'homme qui est avec toi?

— Turc de Stamboul.

Je donnai à dessein à mon soldat la qualité de turc, parce que je connaissais la terreur que ces anciens maîtres de l'Algérie avaient su inspirer à tout ce qui est Arabe.

— Turc!... exclama le Béni-Amer.

Et se retournant vers Gros, dont la barbe noire et épaisse, l'œil vif et courroucé lui donnaient en ce moment quelque ressemblance avec la tête de Méduse, il lui demanda en arabe s'il était bien de Stamboul. Gros ne répondit rien; cela se conçoit, il ne savait pas un mot d'arabe. Ne recevant pas de réponse, mon interlocuteur continua à m'adresser de nouvelles questions:

— Quel est ton grade dans les spahis?

— Sous-officier.

— Tes armes sont belles: sont-elles à toi?

— Oui.

— Montre-moi ton sabre?

— Volontiers.

Et en même temps je lui présentai la pointe en tenant fortement ma lame attachée à mon poignet par la dragonne. Evidemment il dut voir que je n'étais pas assez simple pour me dessaisir d'une arme dont la longueur, plus que raisonnable (c'était ce que nous appelons une demi-latte), et le tranchant effilé devait produire un certain effet sur son esprit.

De son côté, Gros avait dégagé sa lame du fourreau, et sa carabine armée était prête à tout événement.

Mon interlocuteur resta muet quelques instans. Il m'examinait de la tête aux pieds. Ses regards se portaient surtout sur mon cheval, dont les formes saillantes, les jambes grêles et nerveuses, l'encolure fière et redressée, semblaient lui donner des idées de convoitise. Je l'avouerai, ce voisinage de cinq Arabes, armés jusqu'aux dents, qui malgré moi me faisaient une escorte d'honneur comme à un général, me souriait peu. Complètement remis de l'exaltation factice que le champagne m'avait procurée, je jugeais les choses de sang-froid et j'étais forcé d'avouer *in petto* que les chances n'étaient pas pour nous. J'étais inquiet. Toutefois, je me contenais assez pour ne laisser paraître sur mon visage aucune trace d'émotion; car si les Arabes avaient pu saisir sur mes traits le moindre indice de crainte, c'en était fait de nous, adieu la paie de mes braves camarades qui devaient attendre mon arrivée avec anxiété. J'affectais donc un air tranquille, et pourtant si ces coquins-là eussent pu lire dans mon âme, ils auraient vu à n'en pas douter que j'étais loin d'être à mon aise.

Eloigné de tout secours, perdu au milieu d'un chemin dont les sinuosités ne me permettaient pas de voir à trente pas au devant de moi, et n'ayant d'espoir qu'au hasard, j'avais un sujet de réflexion qui n'était rien moins que gai. Cependant cette incertitude était pour moi cent fois plus horrible que la réalité quelle qu'elle put être: elle cessa bientôt.

Mes compagnons de route, comptant sur mon ignorance de la langue arabe, ne se gênèrent pas pour comploter en ma présence.

(1) Espèce de doubles bottes que les Arabes qui sont riches portent lorsqu'ils sont à cheval.

— Au détour du chemin, disait l'un de ces brigands, le même qui m'avait fait subir la torture de son interrogatoire, je pousserai un cri; alors trois de vous fondrez sur le Turc. Quant au Français *imbécile* (c'était moi qu'il qualifiait ainsi), aidé de Mehmet-Bekir, je m'en charge bien en venir à bout.

— Alerte, Gros! dis-je à mon spahis de l'air le plus tranquille que je pus; ces gredins-là veulent nous assassiner au détour du chemin, ne nous laissons pas prévenir. Quand tu entendras l'explosion de mon pistolet, fais feu, et que le ciel donne des ailes à nos chevaux; c'est le seul espoir de salut qui nous reste.

Puis, sans être aperçu, armant mon pistolet [illegible], je le fis avec la rapidité de l'éclair faire un écart à mon cheval, et, lui enfonçant les éperons dans le ventre, je lâchai contre mon ennemi la détente de mon arme.

Surpris de cette attaque inattendue, les Beni Amers durent hésiter un instant avant de nous poursuivre, car nous pûmes gagner une centaine de pas sur eux, avant qu'ils ne commençassent à faire feu à leur tour; leurs balles passèrent à côté en sifflant, tandis que nos chevaux, animés par l'explosion des coups de feu semblaient dévorer l'espace.

Penché de tout mon corps sur l'encolure de Maleck, afin de donner moins de prise aux Arabes, je ne distinguais rien devant moi, lorsque Gros s'écria d'une voix de Stentor.

— Des jambes! des jambes! major! Si vous n'arrivez vite, nous sommes flambés.

Quelle ne fut pas ma joie et mon bonheur lorsque j'aperçus sur la crête de la colline que nous gravissions une patrouille de spahis dont les burnous rouges se dessinaient dans le lointain.

Attirés par le bruit de la fusillade, ils arrivaient vers nous au galop de charge, cachés à nos assaillans par un coude de la route où ceux-ci n'étaient pas encore parvenus.

Oh! alors de poursuivis que nous étions, nous devînmes poursuivans, et tournant bride, nous commençâmes la chasse; mais les Beni-Amers ne tardèrent pas à s'apercevoir que la chance avait tourné; ils cessèrent bientôt de prendre l'offensive, et cette fois, plus désireux de nous fuir qu'ils ne l'avaient été de nous attendre, ils abandonnèrent la route de Messerghien pour se jeter sur la gauche, dans la direction du lac Salé. En vain cherchâmes-nous à les atteindre, ils avaient sur nous trop d'avance. Nous nous bornâmes à leur envoyer quelques balles perdues, et, brisés par la fatigue de cette course au clocher, nous reprîmes tranquillement le chemin du camp.

Je me gardai bien, à mon arrivée, de raconter mon aventure, car le commandant, tout en compatissant aux dangers que je venais de courir, m'aurait bien certainement envoyé à la salle de police, pour avoir enfreint les ordres du colonel, relatifs au départ des détachemens venant d'Oran. Mes sauveurs furent largement gratifiés, par moi, de petits verres d'eau-de-vie et de tasses de café; et, encore tout ému de l'événement, je me livrai aux opérations de la solde, tandis que Gros, toujours bourru et grondeur, allait à l'écurie faire donner à nos chevaux une double ration d'orge et s'apprêtait à les bouchonner avec cette sollicitude qu'une mère a pour ses enfans.

Ici Saint-Gaudens ayant achevé de parler, tout le monde quitta la table en devisant chacun à sa manière, sur le danger qu'il y avait, pour un sous-officier, à ne pas exécuter, à la lettre, les ordres qu'il recevait de ses chefs. Le lendemain, dès que les commensaux habitués de l'*Epée de Bois* furent arrivés au dessert, le capitaine Villiot leur ayant promis dès la veille une histoire fantastique, ne se fit pas prier; et après avoir avalé deux petits verres de kirchwasser en forme d'introduction, il prit ainsi la parole et s'exprima ainsi:

IV.

Messieurs, dit-il, un soir de l'été de 1811, époque à laquelle, comme vous savez, j'avais obtenu un congé de semestre pour venir à Paris visiter ma famille, je me promenais dans le bois de Vincennes non loin du fort, lorsque je remarquai à quelques pas de moi, planté sur une seule jambe un homme d'une taille élevée, qui s'étayait d'une seule béquille placée sous son bras droit. Il contemplait cette couronne de petites tourelles à demi ruinées qui servent de parure au donjon. J'examinai attentivement cet homme, car ses traits ne m'étaient pas inconnus; c'était un de mes anciens camarades du lycée impérial, plus âgé que moi de quatre ou cinq ans. Je l'abordai et lui dis mon nom: il se le rappela parfaitement, mais sans reconnaître mes traits; il y avait trente ans que nous ne nous étions vus. La reconnaissance une fois terminée, nous nous rappelâmes mutuellement ces souvenirs de collège qui ne s'effacent jamais de la mémoire.

— Et Saint-Laurent? lui demandai-je, un de nos camarades avec lequel vous étiez si intimement lié, qu'on ne vous appelait que les *inséparables*, qu'est-il devenu?

— Il a été bien heureux! il est mort pendant la campagne de 1814, mort général, tandis que moi...

— Lui, général! m'écriai-je avec surprise, n'avait-il pas quitté le lycée avec vous, en 1807, pour entrer à St. Cyr?

— C'est vrai et tous deux nous en sommes sortis, en 1809, lieutenans d'artillerie, de la même promotion; mais il a marché plus vite que moi, qui ne marche plus du tout, comme vous voyez. Messieurs les Espagnols ne m'ont pas même laissé de quoi me faire [illegible] une jambe de bois; j'en suis réduit à la béquille. Quant à lui, c'est à l'aventure la plus extraordinaire, la plus incroyable, qu'il dut un avancement rapide. Je veux vous la raconter un de ces jours, [illegible] en me serrant la main cordialement, si vous [illegible] l'amitié de venir me demander à dîner dans [illegible] dans cette petite maison blanche que vous [illegible] encore là-bas à l'extrémité de la place du château. Depuis huit ans, je n'y suis retiré tout à fait.

Je le lui promis, et la semaine suivante, entre le café et la cigarre, mon ancien camarade de collège satisfit ma curiosité en ces termes.

— Puisque vous savez, me dit-il, qu'en 1807 Saint-Laurent et moi nous étions encore, avec vous, au lycée Impérial, que dirigeait alors cet excellent M. Champagne, notre proviseur, vous devez savoir [illegible]lement qu'à cette époque notre carrière était tracée d'avance: nous ne sortions du lycée que pour entrer à l'Ecole Polytechnique ou à Saint-Cyr, ou enfin dans un régiment de ligne, en qualité de sous-officiers ce qui était le pire de toutes les perspectives. Certaines catégories étaient justes cependant: c'était à chacun selon ses œuvres et sa capacité, bien que le Saint-Si[illegible] ne fût pas encore inventé. [illegible] trois années de mathématiques, Saint-Laurent et moi, n'ayant pu être admis à l'Ecole, après ce [illegible] nous dûmes nous rabattre sur Saint Cyr où notre admission eut lieu d'emblée; nous y restâmes [illegible]

[*A continuer.*]

EMILE MARCO DE ST. HILAIRE.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PARTIES.

Brick Caribou, Gibbon, Havane, J W Zacharie
Goëlette Caroline, Fisher, Mobile, J H Ashbridge
Octavia, Colson, Charleston, Bullard & Beck
Steamer Southerner, Smith, St Louis, [illegible]

ARRIVES.

Steamer Angora, Sellick, de Bayou Sarah
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg
" Persian, Hart, de Bayou Sarah
" Jeanne d'Arc, Wright, de Vicksburg
" Teche, Vernon, de Baton Rouge
" Baton Rouge, J. Wadsworth, de Vicksburg
" Telegraph, Wilson, de St-Louis
" Gov. Roman, Elliott, de Grand Gulf
" Paoula, Gauthier, de Fort Evans

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à Philadelphie, le 25 septembre, barque Sarah Hand, Herrick.

Arrivés d'ici à New York, le 24 sept. navires St-Mary, Foster, Levant, Lander, brick David Rogers, Morse.

DERNIERES DATES

New York	sept 24	Londres	sept 4
Boston	sept 23	Liverpool	sept 5
Philadelphie	sept 25	Paris	sept 2
Washington	sept 25	Havre	sept 4
Baltimore	sept 25	Bordeaux	aout 27
Charleston	sept 25	Madrid	aout 20
Vera-Cruz	sept 1	[illegible]	aout 22
Tampico	aout 26	Havane	sept 24
Mexico	aout 26	Houston	sept 16

DEMANDE D'UN OUVRIER IMPRIMEUR.

On a besoin de suite d'un compositeur français. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 5 oct

ASSOCIATION HOWARD DES JEUNES GENS.
ASSEMBLEE MENSUELLE.

Les membres s'assembleront au No. 14 Arcade de banks, mercredi soir prochain à sept heures P. M.
D. J. RICARDO, Secrétaire.

P. S.—Les assemblées de secours auront lieu à l'avenir à 7 heures précises. 5 oct

Les soussignés ont besoin de sept ou huit nègres. La préférence sera donnée à ceux habitués aux travaux d'un moulin à scie. S'adresser à HERBAULT FRERES, 70, rue Bienville. 5 oct—n

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue de la Victoire près le rail road Pontchartrain. Deux maisons confortables à deux étages, situées [illegible] entre les rues du Quartier et de l'Hôpital. Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée. Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à
5 oct F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville.

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville et Cincinnati à vendre par
5 oct F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville.

CAFE—Les soussignés offrent à vendre 250 sacs café de Rio [illegible]
5 oct F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville.

TOILE et corde d'emballage—Les soussignés ont en mains et offrent à vendre un bon assortiment de toile d'emballage du Kentucky et des Indes Orientales, corde du Nord de Bombay, du Kentucky et du Missouri des meilleures marques, à des prix modérés et à des conditions raisonnables.
5 oct F. DE LIZARDI & Co. 52 Bienville.

MARCHANDISES sèches convenables pour le marché mexicain—Les soussignés ont dernièrement reçu les marchandises suivantes d'Angleterre, de France et d'Allemagne, qu'ils offrent à vendre à des prix et des conditions raisonnables:
Une grande quantité d'Indiennes bleues à la mode,
Mousseline rayée et à carreaux, étoffes satinées,
Bayettes rouges et grises, flanelles imprimées,
Etoffes satinées et veloutées
Créas, platillas, estopillas et Britannias,
Toile d'Irlande,
Etoffes de velours rayées,
Deux caisses mouchoirs paliacat et de mousseline,
Une grande variété de guinghams,
Coutils à la mode et toiles diaprées.
5 oct F. DE LIZARDI & Co, 52 Bienville.

JEANS du Kentucky—2 caisses qualité medium, reçues par le navire Nashville, à vendre par
5 oct L. A. LEVY, Jr. 30 rue de la Douane.

CHEMISES de Toile reçues par le navire Nashville, 30 douzaines chemises de toile extra fines, convenables pour le commerce de détail de la ville, à vendre par
5 oct L. A. LEVY Jr. 30 rue de la Douane.

FOULARDS cramoisis de Pongée—3 caisses foulards cramoisis de Pongée, unis et à fleurs reçus par le navire Nashville, à vendre par
5 oct L. A. LEVY, Jr. 30 rue de la Douane.

TOILE d'emballage de Dundee, épaisse et large d'imitation de l'Inde, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp. 5 oct

TOILE et corde d'emballage—20 pièces toile d'emballage, du Kentucky, 200 rouleaux cordes de do 100 do du Nord, 10 balles ficelle, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp. 5 oct

ETOFFES de laine par Cab.—Couvertes, flanelles, bas, gants, habillemens de nègres, mousselines de laine reçues par les navires Rubicon, Europe, Fanny et Tremont. A vendre pour du comptant par CLAPON & VLES, 47 rue de Chartres. 5 oct

SOIERIES—Cravates, de soie et bas de soie noire dernièrement reçus, à vendre par CLAPON & VLES, 47 rue de Chartres. 5 oct

100 BARILS farine séchée au four, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77 rue de la Commune. 5 oct

HABILLEMENTS et Casimir—Un envoi d'habillemens superfins, casimir noir et autres couleurs à la mode dernièrement reçu, à vendre en gros et en détail par E. D. HYDE & co, 12 rue de Chartres. 5 oct

COUTELLERIE consistant en couteaux et fourchettes de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de bouchers des meilleurs fabricants [illegible] W. A. RYAN, 48 rue de Chartres. 5 oct

BEAUX [illegible] W. A. RYAN. 5 oct

A vendre par les soussignés [illegible] LAUVE BROTHERS, 26 Vieille Levée. 5 oct—1m

PLANS de [illegible] W. DINN, 11 rue de la Commune. 5 oct

SUCRE—3 boucauts [illegible] qualité, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 5 oct

TANNERIE [illegible] P. A. GIRAUD. 5 oct

FER [illegible] P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas.

GRILLES pour parloirs et chambres avec garde-cendres et garde-feu, dernièrement reçues, à vendre par W. A. RYAN, 48 rue de Chartres. 5 oct

SUCRE de la Havane en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 5 oct

CIGARETTES [illegible] J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 5 oct

CIGARRES—Un assortiment des meilleurs cigares de la Havane en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 5 oct

CIGARRES de la Havane. 45700 [illegible] Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 5 oct

AMANDES [illegible] J. ROBERT & co. 5 oct

CAFE [illegible] J. ROBERT & co. 5 oct

SATINS, [illegible] E. D. HYDE & co, 12 rue de Chartres. 5 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Bureau de Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1841. A une assemblée des directeurs de cette compagnie tenue le 29 du courant, un dividende [illegible] payable [illegible] L. L. TRACY, Secrétaire. 1 oct—10

La société existant en cette ville sous la raison Le Beau, Charbonnet & Co. est dissoute d'un commun accord à compter du 1er du jour. Louis Le Beau & J. B. Charbonnet restent seuls chargés de la liquidation [illegible] LE BEAU & CHARBONNET. F. L. B. RIVAUDAIS. J. B. CHARBONNET. LOUIS LE BEAU. Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1841. 1 oct

AVIS—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chas. C. Sackett & Co. pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle-Orléans. Nouvelle Orléans le 1er octobre 1841. CHS C. SACKETT, W. ROBERT SACKETT. Références: [illegible] 1 oct

BANQUE DES AMELIORATIONS. Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1841. [illegible] Par ordre de la Direction, I. BERNARD, caissier.

A VENDRE [illegible]

[illegible]

VENTES DE SHERIF.

[illegible] COUR DE DISTRICT.—No. 18721—En vertu d'un ordre [illegible] J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District. 5 oct—4 oct [illegible]

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Thomas W. Van Wyck a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William N. Martin, décédé intestat: [illegible] Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 4 oct

COUR DES PREUVES.—Attendu que Frederick W. Smythe a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Connor décédé intestat: [illegible] Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 4 oct

MADAME JONC modiste, rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane, a constamment un grand assortiment de modes et nouveautés à des prix très modérés. 20 aout

A LOUER—Le dessus du magasin No. [illegible] Bank Place dernièrement occupé par MM. Addison & Co. du 1er novembre. [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, [illegible]

A LOUER à bail d'un an—Deux beaux MAGASINS à quatre étages, situés rue Toulouse entre Chartres et Levée. S'adresser à J. & L. GARNIER.

A LOUER. Pour entrer en possession immédiatement, plusieurs Magasins au dessous de l'hôtel St. Charles [illegible] à l'Exchange Bank.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 2 octobre 1841—No. 14[illegible] [illegible] H. PITOT, Député Greffier. 4 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de William Passmore [illegible] Paroisse Jefferson, 2 octobre 1841. F. DUGUE, juge. 4 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Franklin Riley Bonney [illegible] Paroisse de Jefferson, 25 septembre 1841. F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Michel Gaiget [illegible] F. DUGUE, juge.

Un Monsieur et sa dame, désirent obtenir une pension bourgeoise dans une famille française respectable [illegible] 29 sept

EN débarquement du navire Euphrates, venant de Marseille et à vendre par le consigné [illegible] AUGUSTE MOLIER, 20, rue St. Louis. 29 sept

CIGARRES [illegible] 27 sept

CASSE de la Havane à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 56, rue de la Commune. 27 sept

40 BARILS Huile de Tonneau, à vendre par WM. FROST & co, 25 Vieille Levée. 29 sept

En [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70 Camp. 23 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE. ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp. 23 sept

EN DEBARQUEMENT du navire Europe, un superbe assortiment de mousseline de laine, [illegible] KENNEDY, DUREL & Co, Toulouse, 56. 23 sept

P. DOBERTRAND [illegible] 28 sept—4

300 [illegible] WOOD & SIMMONS, 20, rue des Magasins. 4 oct

FARINE CROISEE—200 barils à vendre par JOS. LANDIS & co. 3 oct

LETTRES de change sur Londres et Paris à vendre par BOUTIN, GALLY & co. 2 oct

ON vend [illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

BRIQUES à feu [illegible] reçues par le barque Mary de Liverpool de Baltimore, à vendre par J. W. ZACHARIE. 2 oct

WHISKEY—200 barils à vendre par CH BYRNE, 148 Tchoupitoulas. 2 oct

SAINDOUX—[illegible] CH. BYRNE, 148 Tchoupitoulas. 1 oct

FARINE—[illegible] CH. BYRNE, 148 Tchoupitoulas. 2 oct

HUILE de baleine [illegible] WM HENRY FULLER, 42 Poydras. 2 oct

CLOUS—[illegible] WM. HENRY FULLER, 42 Poydras. 2 oct

SAVON—[illegible] WM HENRY FULLER, 42 Poydras. 2 oct

CHANDELLES de suif [illegible] WM. HENRY FULLER, 42 Poydras. 2 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presse à coton. NOUS avons maintenant en mains un bel stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, [illegible] W. E. & R. MURPHY, 171, vieux Bassin et 137 Remparts. 5 oct

BRIQUES—200 briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 171, vieux Bassin et 137 Remparts. 2 oct

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants. LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Canuel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, &c. &c. [illegible] W. E. & R. MURPHY, 131, vieux Bassin et 137, Remparts. 2 oct

25,000 PIEDS planches embouvetées; [illegible] W. E. & R. MURPHY, 131, vieux Bassin et 137, Remparts. 2 oct

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez W. E. & R. MURPHY, 131, vieux Bassin et 137, Remparts. 2 oct

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN GALLY & Co. 27 sept

VIN BOURDEAUX à vendre, rue St Louis 47: [illegible] J. J. Dupuy, Castillon et Lecocq, [illegible]

JAMBONS—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46 Tchoupitoulas. 23 sept

JAMBONS et Plats côtés de [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46 Tchoupitoulas. 23 sept

FARINE—300 barils farine superfine, en débarquement du navire Oceola à vendre par J. VOIZIN & Co., 17, Commune. 22 sept

SAINDOUX—[illegible] CH. BYRNE, 148, Tchoupitoulas. 20 sept

FARINE. 400 barils à vendre par CH. BYRNE, 148, Tchoupitoulas. 27 sept

RUM—[illegible] JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 16 sept

CLOUS de Boston—[illegible] JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 16 sept

A VENDRE par le consigné [illegible] A. DURAND, 36 Bienville. 24 sept

A VENDRE par les consignés les articles suivants [illegible] VALENSON & Co. Encoignure Royale et Douane. 16 sept

POUR MOBILE et tous les ports intermédiaires. Le steamer bien connu [illegible] GINN & DUNN, agents, 56, Nouvelle Levée. 4 oct

POUR ST. LOUIS ET QUINCY. Le steamboat bien connu tirant peu d'eau MAID OF KENTUCKY, [illegible] WIGGINS & DAVENPORT. 4 oct

Paquebot régulier à vapeur JOHN JAY, capitaine J. Cochran—Pour Little Rock, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson, Arkansas, [illegible] WALTON & CONWAY, 75 et 79 Nouvelle Levée. [illegible]

POUR TAMPICO.—La goëlette DORIC, capitaine Sautter, partira pour le port ci-dessus samedi 9 octobre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. TIO, 56 rue Ste Anne. 2 oct

POUR MOBILE.—La nouvelle goëlette HORNET capitaine Winslow, ayant la plus grande partie de son chargement arrivée partira sous peu de jour. [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 2 oct

POUR BALTIMORE.—Le 10 du courant.—La barque MARY, capitaine Myrick [illegible] G. BEDFORD & BECK, 21 Douane. 2 oct

POUR MATAMOROS, par le sirrua(?). La goëlette bien connue WATCHMAN, capt John Murray, [illegible] W. P. YGERS & Co, 15, rue de la Commune. 1 oct

POUR BOSTON—Le navire A. L. AURELIUS, [illegible] JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 1 oct

ON a besoin d'un brick [illegible] M. A. ROBITAILLE, 77, rue de la Commune. 1 oct

POUR LA HAVANE. Pour partir positivement samedi prochain le brick CARIBOU, capt. Gibson, [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 1 sept

POUR PHILADELPHIE—Ligne de paquebots.—La barque JOSEPHINE, capitaine Coutts, [illegible] J. D. DENEGRE. 30 sept

POUR NEW YORK. Le navire SAMUEL LEE, capitaine Thomas J. Leavitt [illegible] JAS. E. WOODRUFF, 9 [illegible] 29 sept

POUR MARSEILLE OU CETTE. La barque Prussien GLORIA, capitaine Hartwig, [illegible] V. L. GIRARD & co., encoignure Chartres & St Louis. 2 sept—1

POUR TABASCO. La goëlette ELIZA capitaine [illegible] F. TIO, 56, rue Ste. Anne. 28 sept

POUR CADIX. Passage seulement. Le trois-mâts FAMA HABANERA, capitaine [illegible] F. DE LIZARDI & co, 52, rue Bienville. 23 sept

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 16 sept

POUR MOBILE ET PENSACOLE. La belle goëlette HARRIET, capitaine Strock [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 13 sept

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND. La nouvelle goëlette [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 13 sept

POUR TAMPICO.—La goëlette [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 1 sept

POUR BOSTON. Le navire paquebot CHS. CARROLL, capitaine Rogers, [illegible] JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp. 31 aout

LA LOI

Pour établir un système uniforme de

FAILLITES DANS LES ETATS-UNIS

Approuvée par le Président, le 19 août 1841.

On pourra s'en procurer des copies [illegible] chez Morel, [illegible] Exchange, [illegible]

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODERES.

AVIS

POUR être arrêtés par les différentes banques dans les Etats-Unis, les billets suivants de la Banque d'Amérique, à New York, qui ont été frauduleusement obtenus, [illegible] Thompson, Caissier et George Newbold, Président. [illegible]

[illegible]

[illegible] SAMUEL WHITE & co., Nouvelle Orléans, ou à EDGAR CORRIE Junior, 44 Broadway, New York. 30 sep—6

DEMANDE D'UN JARDINIER—Un bon jardinier de culture, français de nation, ou du moins parlant français, [illegible] L. L. MALLEIN. 29 sept—6

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu par différens navires un assortiment de drogues et médecines [illegible] I. ROSSI.

LARD JAMBONS—200 barils qualité supérieure pour famille, à vendre par LAUVE BROTHERS, 26, Vieille Levée. 7 sep—1

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES A NEW-YORK.

LES demoiselles Havens reçoivent des jeunes demoiselles en pension à la demeure de leur père, R. Havens, No. 26, Place Lafayette à New York.

Leur cours d'instruction se compose de toutes les branches qui se rattachent à l'éducation anglaise, à compris les études classiques—Ainsi: le Latin, le Grec, l'Italien, l'Allemand, et les arts d'agrément qui désirent les parents. On donne une attention toute particulière à l'éducation en français.

Pour plus d'informations, s'adresser par lettres aux Demoiselles Havens elles-mêmes à leur domicile [illegible] à Monsieur leur père à son bureau, No. 61, Wall St New York.

Références:
Chancellor Walworth, Saratoga, New York.
Hon. Ambrose Spencer, Lyons, Wayne Co do
Henry Huntington, Rome, Oneida Co do
Reverend D. Spring, New York City,
Hon. J. Phillips Phonix do
Hon. D. B. Talmadge do
Col. Elisha Jenkins do
Danl. Lord Jnr. do
Burr Wakeman, do
MM. J. H. & T. W. Porter, principaux de l'Institution de Washington, New York City,
Rev. S. W. Cox, D. D. Brooklyn, New York,
Lucius C. Duncan, Nouvelle Orléans,
Jas. H. Lovelich do 6 sept—1m

SANGSUES!!

NOUVELLEMENT reçu un assortiment de Sangsues de 1re qualité, à vendre en gros et en détail à Bordeaux(?) la pièce, jusqu'au-dessus, à la pharmacie ROSSI, près du Ferry, ville de Lafayette. 15 sep

SANGSUES.

RECU par le Bateau du Havre, un beau lot de sangsues Bordelaises et Hongroises, à vendre [illegible] entre les Rues Condé et Vieille Levée. N. B.—Les malheureux [illegible] 15 sep

SANGSUES de meilleures qualités [illegible] I. ROSSI. 20 sept

SUCRE—En magasin et à vendre par lots convenant aux acheteurs par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 26, rue St. Louis. 20 sept

TOILE, CORDE & ficelle d'emballage—Toile d'emballage de Dundee, [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70, rue du Camp. 27 sept

BISCUITS (Crackers) à vendre par les soussignés LAUVE BROTHERS, No. 26 Vieille Levée. 15 sept

RECU par le dernier Bateau du Havre et à vendre [illegible] LORNE & FROSS, 26, rue Chartres. 16 sept

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR R. R. SYKES

IL sera vendu [illegible] 4 oct

PAR ANTHONY FERNANDEZ

JEUDI prochain, 7 du courant, à 11 heures très précises, [illegible] rue St Philippe [illegible] 4 oct

PAR ANTHONY FERNANDEZ

IL sera vendu à l'encan, vendredi prochain, 8 du courant, à 11 heures, au magasin de Madame Abeuil, rue Royale, No. 175, divers articles de parfumerie, bijouterie, [illegible] 4 oct

VENTE DES GARDIENS DU PORT
PAR J. LEVY.

A quatre heures et demie P. M. mardi prochain 5 du courant, [illegible] 4 oct

PAR [illegible]

[illegible] 4 oct

PAR HEWLETT & CANAAN. Vente de syndic.

IL sera vendu samedi, 30 du courant, à midi à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District [illegible]

PAR L. A. GARDIOL. Vente par cotte.

MARDI 5 du courant à 11 heures du matin [illegible] 5 oct

PAR F. L. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 2 oct. [illegible]

PAR A. FERNANDEZ. Succession de Joseph T[illegible]

MARDI, 5 octobre prochain à 10 heures A. M., en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, [illegible] 23 sept

PAR JOSEPH LE CARPENTIER. Vente de Syndic.

IL sera vendu, le Vendredi 29 octobre 1841, à midi précis, à la Bourse St-Louis, [illegible] 27 sept

QUARTIER GENERAL.

Nouvelle Orléans, 23 août 1841

[illegible]

Par ordre du Commandant en chef,
PERSIFOR F. SMITH.
Adjudant et Inspecteur Général.

30 août—ft [illegible]

LA NOUVELLE LOI SUR LES DROITS ET DRAWBACKS.

IMPRIMEE sur un côté d'une feuille de papier à lettre, à la librairie de A. Moret, rue Royale, et à celle de V. H. [illegible] Prix un escalin. 2 sep

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVÉE.

Nouvelle Orléans, 2 septembre 1841.

LES actionnaires sont prévenus [illegible] Par ordre de la Direction, D. F. GUEX, Secrétaire. 2 sept

BAZARD PARISIEN.

NORMANDIN FRERES, encoignure Royale et Toulouse, [illegible] 21 sept

SUCRE de la Havane.—[illegible] CANTIN, DARAN & Co, 11 et 13, rue St. Louis. 21 sept

SAVON—[illegible] WM HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 23 sept

CLOUS—[illegible] WM HENRY FULLER, 42, Poydras. 21 sept

JAMBONS, plats côtés et épaules, à vendre par CH. BYRNE, 148, rue Tchoupitoulas. 17 sept

CHAUX—[illegible] barils fraîche de Thomaston, actuellement en débarquement et à vendre par JOHN MERRITT & Co, 33, rue du Camp. 17 sep

LARD—[illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 24, Poydras. 17 sep

CIGARES—100 grosses 1re qualité [illegible] FROST & Co. 17 sep

A RDOISES—24, 300 [illegible] LYALL & DAVIDSON, 104 rue du Camp. 17 sep

AVANCES—Des avances libérales seront faites par les soussignés sur des consignations de coton et autres marchandises, à leurs amis de New-York. WOOD & SIMMONS, 20, rue des Magasins. 4 oct

VIN, HUILE, &c.

[illegible] barriques vieux vin de Bordeaux, Pauillac,
[illegible] do do St. Julien, Montferrand,
[illegible] demi barriques vin rouge de Bordeaux,
[illegible] vin blanc, Sauterne,
[illegible] quarts vieux vin de Madère [illegible]
[illegible] do Porto
[illegible] Malaga doux et sec,
[illegible] tierçons vin rouge de Bordeaux,
[illegible] paniers huile d'olive,
[illegible] vin de toutes les qualités,
[illegible] liqueurs assorties.
A vendre par S. LATAPIE. 17 juin

ECHAPPEE le 21 septembre écurie d'un terrain, rue Bienville entre Marais et Villeré. Une vache blanche [illegible]. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui voudra bien la ramener chez LS. BAMBAC, au Vieux Bassin.